



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Madame Bety WAKNINE
Directrice générale
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. NOVA : 04/PFD/1775821 (corr. DU : Fanny Moschos)

Réf. CRMS : GM/MB/BXL70085_672_PU_Madeleine_SanitairePublic

Bruxelles, le 23/04/2021

Annexe : 1 dossier

Objet : BRUXELLES. Rue de la Madeleine / Square de la Putterie
Demande de permis d'urbanisme portant sur l'installation d'un édicule sanitaire public accessible aux PMR (mise en place du 'plan toilettes' en Centre-ville).

Avis de la CRMS

Madame la Directrice générale,

En réponse à votre demande du 24/03/2021, nous vous communiquons *l'avis favorable* formulé par notre Assemblée en sa séance du 21/04/2021.

Le square de la Putterie et l'angle avec la Rue de la Madeleine est située dans la zone de protection de la Galerie Bortier et de l'ancien marché de la Madeleine classés par AG du 26/09/1998. Il est aussi compris en ZICHHE au PRAS.



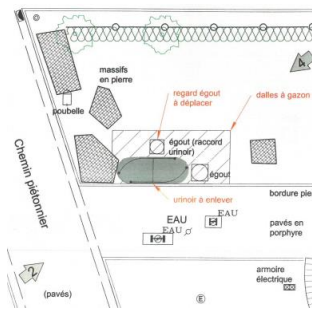
Pour mémoire, lors de sa séance du 23/09/2020, la CRMS avait émis un avis sur le 'Plan Toilettes' par la Ville de Bruxelles. Dans ce plan, le remplacement de l'urinoir du Square de la Putterie par un édicule sanitaire, visée par la présente demande, était prévu. L'urinoir installé au Square de la Putterie sera remplacé par un édicule sanitaire rectangulaire en béton habillé de tôle en inox. Ce modèle (Sac Evo 1H) a aussi été installé sur la Place de Brouckère et sur le Boulevard Anspach et sera aussi le modèle utilisé pour les nouvelles toilettes publique de STIB à hauteur du boulevard Adolphe Max.



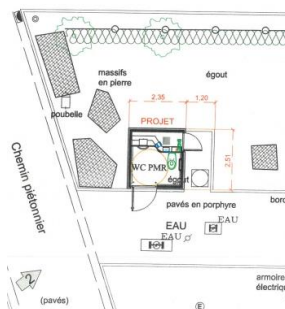
Vue de l'urinoir actuel Square de la Putterie



Le modèle proposé installé sur le Boulevard Anspach



Implantation actuelle de l'urinoir



Implantation projetée de l'édicule

(4 images extraites du dossier).

Le remplacement de l'urinoir existant par le nouvel édicule répond aux recommandations formulées par la CRMS et constitue une formule permettant de ne pas rajouter de dispositifs supplémentaires encombrant l'espace public. Le choix d'un modèle unique pour les différentes toilettes publiques est positif et participe à la cohérence d'ensemble du paysage urbain. **La CRMS se prononce donc favorablement sur la demande.**

A toutes fins utiles, la CRMS rappelle que dans son avis sur le 'Plan Toilette' elle :

- *déconseillait la multiplication du mobilier urbain car la multitude de variétés sans vision d'ensemble concourent à l'encombrement de l'espace public et altèrent la qualité et l'appropriation du paysage urbain ;*
- *préconisait de donner la priorité à des formules qui ne requièrent pas d'ajouter des dispositifs dans des espaces déjà bien (trop) encombrés ;*
- *recommandait aussi d'étudier les possibilités de pouvoir utiliser les toilettes des institutions et équipements publics ;*

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE
Président

c.c. à : svalcke@urban.brussels ; gvandebrouck@urban.brussels ; bannegarn@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ; cvandermissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be ; urb.commissionconcertation@brucity.be